

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE GLOVELIER
DU MARDI 28 MAI 2013, A 20H00, A L'ADMINISTRATION
COMMUNALE, ESPACE SETAG., 1^{ER} ETAGE**

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 27.06.2011.
4. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
5. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Sylvain Mahon
Secrétaire	:	M. Claude Crevoisier
Scrutateurs	:	MM. Serge Hertzseisen et Vincent Monin
Nombre d'ayants droit présents	:	05
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 15 du 24 avril 2013 et envoi d'un tous-ménages

1. Salutations et souhaits de bienvenue

Il est 20h00 lorsque M. Guy Meier, responsable du dicastère des pâturages et des forêts à la commue de Haute-Sorne, ouvre l'assemblée en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée de ce jour.

M. Meier signale que M. Patrick Girard, président de la commission bourgeoise, est souffrant de sorte qu'il n'est pas en mesure de prendre part à l'assemblée de ce jour.

2. Désignation du président de l'assemblée

Suite à une proposition émanant des rangs de l'assemblée, M. Sylvain Mahon est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. le Président s'assure alors que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Il invite par ailleurs l'assemblée à faire des propositions pour la nomination de deux scrutateurs.

A l'issue d'une courte discussion, MM. Serge Hertzseisen et M. Vincent Monin sont désignés comme scrutateurs. Ces personnes procèdent ensuite au comptage des ayants droit présents. Au total, ceux-ci sont au nombre de cinq.

M. le Président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 27.06.2011

Lecture intégrale est donnée du P.V. de l'assemblée du 27.06.2011. Celui-ci, rédigé par M. Gérard Kraft, secrétaire communal de Glovelier, est approuvé tacitement avec remerciements à son auteur.

4. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent

En guise de préambule, M. le Président indique que 5 personnes se sont portées candidates à la commission bourgeoise. Il les remercie et cite leurs nom et prénom, soit :

Liste des candidats à la commission bourgeoise de Glovelier					
Bailat	Bernard	26.01.1955	route de Saulcy 34	2855	Glovelier
Girard	Patrick	27.05.1969	rte de la Transjurane 7	2855	Glovelier
Jeanguenat	Daniel	31.10.1969	route de Sceut 2	2855	Glovelier
Mahon	Sylvain	25.07.1970	Le Lémont 1	2855	Glovelier
Monin	Vincent	20.01.1964	rue du Borbet 9	2855	Glovelier

Constatant que l'entrée en matière n'est pas combattue, M. le Président ouvre la discussion.

M. Guy Meier : A toutes fins utiles, j'entends préciser que j'assisterai aux séances de la commission avec voix consultative.

M. Serge Hertzisen : Quels seront les droits des membres de la commission ?

M. Guy Meier : La commission pourra faire des propositions au conseil communal. En principe, ce dernier les ratifiera.

M. Sylvain Mahon : Je souhaite que les membres de la commission continuent à entretenir de bonnes et saines relations avec le conseil communal de Haute-Sorne. Le nombre de candidats, soit 5, fait suite à une décision de la commission bourgeoise actuelle.

Plus personne ne désirant s'exprimer, M. le Président demande aux ayants droit présents s'ils ont d'autres propositions à formuler concernant les candidats à la commission bourgeoise.

Tel n'étant pas le cas, M. le Président constate que les 5 candidats présentés au premier tour de scrutin ne sont pas plus nombreux que les sièges à pourvoir, de sorte qu'ils sont élus sans vote (élection tacite).

5. Divers et imprévu

M. le Président ouvre la discussion.

M. Serge Hertzisen : Qui a établi le budget bourgeois 2013 ?

M. Guy Meier : les budgets bourgeois 2013 ont été établis par les anciens caissiers communaux. Ils ont été soumis ensuite pour avis et approbation à la commission des finances et au conseil communal de Haute-Sorne.

M. Etienne Dobler, conseiller communal, préside la commission des finances.

M. Serge Hertzeisen : Pourquoi les charges ont-elles doublé pour la Bourgeoisie ?

M. Guy Meier : Globalement, le budget 2013 est meilleur que celui de 2012. Le résultat du compte forestier, soit une diminution de l'excédent de charges de l'ordre de CHF 8'100.00 explique en grande partie cette situation. Il convient par ailleurs de relever que la ventilation des charges dans la comptabilité bourgeoise a été modifiée.

M. Serge Hertzeisen : Les prestations fournies par les voyers communaux, en contrepartie du prêt de CHF 80'000.00, consenti par la Bourgeoisie en faveur de la Municipalité pour l'acquisition d'un tracteur, sont-elles chiffrables et si oui pour quel montant ?

M. Sylvain Mahon : Lors de sa séance du 17.04.2013, la commission bourgeoise a pris connaissance du budget bourgeois 2013. A cette occasion, elle a notamment débattu de la question de la contrepartie financière du prêt sans intérêt de CHF 80'000 consenti par la Bourgeoisie en faveur de la Municipalité. A l'issue de son examen, elle a convenu de rencontrer les responsables des finances communales afin d'obtenir diverses explications complémentaires.

M. Serge Hertzeisen : Je souhaiterais que le budget annuel de la Bourgeoisie soit présenté à l'Assemblée bourgeoise.

M. Claude Jeanguenat : Les relations entre la Bourgeoisie et la Municipalité ne sont pas optimales.

Au sujet de la carrière de La Petite Morée, je suis d'avis que son fonctionnement ne donne pas satisfaction. D'une part, la participation financière allouée par l'exploitante à la Bourgeoisie n'est pas affectée à l'entretien des chemins bourgeois. D'autre part, les taxes encaissées pour le dépôt de matériaux ne sont pas comptabilisées dans le compte forestier.

M. Sylvain Mahon : Les problèmes liés à l'exploitation de la carrière de La Petite Morée doivent être discutés dans le cadre d'une assemblée bourgeoise d'information. La nouvelle commission veillera à mettre sur pied cette assemblée.

M. Claude Jeanguenat : Les infrastructures bourgeoises utilisées par la Municipalité (bâtiments, etc.) font-elles l'objet de l'encaissement d'une location ou d'une redevance ?

M. Serge Hertzeisen : Concernant le bâtiment sis à la route de Saulcy et qui abrite la cidrerie, je suis en mesure de préciser qu'à l'époque, il a été mis gratuitement à disposition de la Municipalité par la Bourgeoisie.

M. Claude Jeanguenat : Le bâtiment qui abrite la cidrerie est en mauvais état. Il doit être rénové si la Bourgeoisie entend encaisser une location.

M. Serge Hertzeisen : Je demande à ce que les ayants droit puissent consulter le bilan comptable de la bourgeoisie et que celui-ci soit rendu public.

M. Guy Meier : Dans le cadre des mesures organisationnelles qu'il envisage de prendre, le conseil communal de Haute-Sorne n'exclut pas la possibilité de regrouper le personnel de voirie sur un seul site.

M. Vincent Monin : Les différents contrats en vigueur au niveau de la Bourgeoisie doivent être respectés et notamment celui se rapportant aux pâturages. Conformément à la législation en vigueur, chaque bourgeois peut estiver une pièce de bétail sur les pâturages bourgeois.

La société qui exploite la carrière de la Petite Morée a l'obligation de fournir annuellement 300 m3 de groise pour l'entretien des chemins communaux. Cette quantité est répartie par moitié entre la Bourgeoisie et la Municipalité.

M. Guy Meier : Certaines communes disposent d'un fonds pour l'entretien des ouvrages (chemins, berges de cours d'eau, etc.). La fortune de ces fonds doit revenir à la commune de Haute-Sorne. Elle sera affectée en partie à l'entretien des chemins bourgeois.

M. Serge Hertzeisen : Les bourgeoisies qui font partie d'une commune mixte ont-elles la possibilité de redevenir indépendante ?

M. Guy Meier : Selon les renseignements fournis par le Service des communes, une telle action n'est pas envisageable.

Constatant que plus personne ne souhaite s'exprimer, M. le Président, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes ainsi que les intervenants et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 21h30

Au nom de l'Assemblée bourgeoise	
Le président	Le secrétaire
S. Mahon	C. Crevoisier